

**RESTAURATION MUNICIPALE  
TARIFS APPLICABLES AU 1er SEPTEMBRE 2024**

Personnes retraitées intra-muros	6,18€
Adultes extra-muros invités Stagiaires et invités, personnel en formation employé par une aute collectivité	13,55€
Personnels de l'Etat relevant du Ministère de l'Education Nationale dont l'indice nouveau majoré est inférieur ou égal à 480	4,75€
Personnels de l'Etat relevant du Ministère de l'Education Nationale dont l'indice nouveau majoré est supérieur à 480	6,18€
Personnel communal	4,68€
Repas à thème avec animation	12,77€